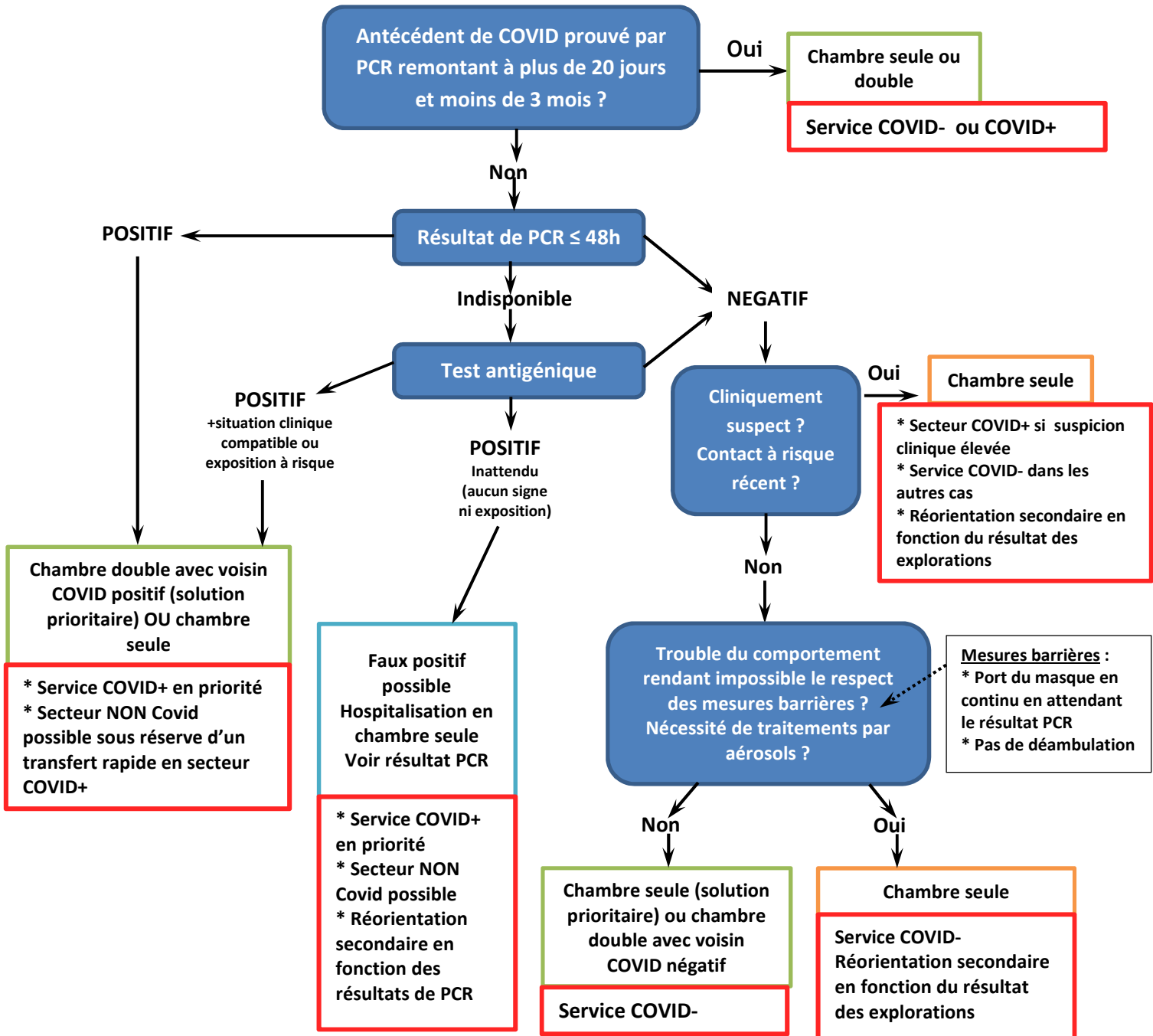


Diffusion : Encadrement médical, corps médical, encadrement soignant

Date de diffusion : 11-02-2021

Objet : Politique générale encadrant l'adressage en chambre seule/double selon les résultats des tests PCR/test antigénique

L'algorithme définissant l'adressage en chambre seule/double selon les résultats de PCR/test antigénique est actualisé comme suit :



La Cellule de Crise Hospitalière COVID-19

L'ensemble des décisions de la cellule de crise est applicable pendant la gestion de cette situation sanitaire exceptionnelle déclenchée dans le cadre du plan ORSAN REB.

Conformément à la décision de la Directrice Générale n°2020-61 : « la cellule de crise coordonne et arbitre toutes les décisions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CHU et à la mobilisation des moyens humains et matériels dans cette situation épidémique exceptionnelle. Seuls sont habilités à s'exprimer les représentants de ce groupe, après validation exprès, les messages d'initiative individuelle ne sont pas autorisés ».